

AhTop, l'association qui lutte contre l'opacité de l'économie collaborative

L'Association pour un hébergement et un tourisme professionnels, fondée en juillet dernier, compte déjà plus de 30 000 adhérents et entend peser dans les débats avec les nouveaux acteurs du numérique.

L'économie dite collaborative - mais qu'on qualifierait plus justement d'économie numérique -, est une réalité en plein développement. Les revenus qui en sont tirés sont très peu voire pas du tout déclarés à l'administration fiscale et ne sont donc pas imposés. Pertes de recettes fiscales pour l'État, concurrence déloyale faite aux entreprises traditionnelles des mêmes secteurs, autant de maux générés par cette économie grise qui a les faveurs non seulement de l'opinion mais aussi des pouvoirs publics.

Créée il y a moins d'un an par Jean-Bernard Falco, l'Association pour un hébergement et un tourisme professionnels (AhTop) a pour objectif de fédérer les acteurs professionnels privés ou publics liés à l'économie touristique. *"Non pas pour lutter contre les plateformes d'hébergement, mais pour instaurer des règles claires applicables à tous et œuvrer dans un environnement loyal et éthique entre toutes les formes d'hébergement. L'enjeu : être prêt à accueillir qualitativement et professionnellement les 100 millions de touristes attendus en France à horizon 2020"*, tient à préciser son président.

L'association revendique déjà près de 30 000 adhérents : des chaînes hôtelières comme Best Western France, Citohel ou les Relais du silence, mais aussi des hôteliers indépendants, des organisations professionnelles comme le Groupement national des indépendants (GNI), la Fédération nationale de l'immobilier (Fnaim), l'Union des syndicats de l'immobilier (Unis), et le Syndicat national des professionnels immobiliers (SNPI), ainsi que Provence-Côte-d'Azur Events, qui regroupe 157 professionnels du tourisme.

L'association milite pour des règles applicables à tous, une équité tant fiscale que de traitement entre acteurs 'traditionnels' de l'économie touristique et ces nouveaux acteurs venus du numérique.



Bernard Falco a créé l'Association pour un hébergement et un tourisme professionnels (AhTop).





Création d'une autorité numérique

L'association souhaite que toute personne qui loue un bien soit immatriculée auprès d'une autorité compétente. Elle demande la création d'une autorité numérique, en lien avec le rapport de Pascal Terrasse sur le développement de l'économie collaborative.

Elle veut imposer aux plateformes de s'assurer que leurs clients ont le droit de louer le bien proposé ou à défaut qu'ils soient titulaires d'une autorisation du propriétaire pour sous-louer le bien.

La loi de finances pour 2016 a instauré pour les plateformes l'obligation de communiquer aux utilisateurs un décompte annuel des revenus générés par leur intermédiaire, ainsi qu'un rappel des obligations fiscales. L'AhTop demande que les plateformes soient obligées de communiquer ces éléments directement à l'administration fiscale.

L'association réclame également la création d'une solidarité de paiement 'taxe de séjour', avec l'obligation faite au loueur de prélever la taxe de séjour, dont une partie serait reversée à Atout France afin d'assurer la promotion de la destination France à l'étranger. Enfin, l'AhTop demande le renforcement des sanctions applicables en cas d'infraction relative à la déclaration et au recouvrement. ■